

Déclaration de Confidentialité du Cercle SROR Luxembourg ASBL

Article 1 – Introduction

1. Le Cercle SROR du Luxembourg ASBL, appelé ci-après l'Association, attache beaucoup d'importance à la protection des données personnelles.
2. L'Association souhaite par cette déclaration donner une information claire et transparente sur les données récoltées et leur traitement. Tout est fait pour garantir le respect de la vie privée et pour assurer l'utilisation des données personnelles de ses membres dans ce cadre.
3. Le Cercle SROR du Luxembourg ASBL respecte la législation en la matière et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
4. Collecte des données
 - a. Les données personnelles ne sont utilisées que dans les buts décrits dans cette déclaration ;
 - b. L'utilisation des données est réduite aux nécessités minimales pour les besoins de fonctionnement de l'Association ;
 - c. Toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires sont prises pour en assurer leur protection ;
 - d. Aucune donnée privée ne sera communiquée à autrui, à moins que ce ne soit absolument nécessaire dans le cadre et pour la bonne exécution des buts pour lesquels ces données sont récoltées ;
 - e. Nous sommes au courant des droits de nos membres en matière des données privées et nous les respectons scrupuleusement.

Article 2 – Responsabilité

L'Association est responsable des données personnelles récoltées. Pour toute question relative à la présente déclaration de confidentialité, les membres peuvent s'adresser au Président, par courrier ou courriel : les adresses sont reprises au Bulletin d'Information de l'Association (le Porte-Voix) et sur le site internet de l'Association.

Article 3 – Utilisation des données

1. Les données personnelles sont collectées par l'Association dans les buts suivants :
 - a. Mise à jour du registre des membres ;
 - b. Participation aux activités de l'Association (par ex. l'Assemblée Générale) ;
 - c. Envoi d'invitations et d'informations (par ex. le Porte-Voix) ;
 - d. Mise à jour du site internet (par ex. rapports d'activités et reportages photo).
2. Pour atteindre ces buts, l'Association peut demander les renseignements suivants sur les membres et leur partenaire :
 - a. Données d'identité personnelle (nom, prénom, adresse, numéros de téléphone, adresse email) ;
 - b. Données légales d'identité (numéro national et/ou de carte d'identité) ;
 - c. Autres données personnelles (date et lieu de naissance, données militaires) ;
 - d. Données du véhicule utilisé (marque, type, numéro de plaque).
3. Ces données ne sont utilisées que dans les buts décrits ci-dessus.

Article 4 – Diffusion des données

1. Les données collectées par l'Association ne sont transmises à des tiers que si elles sont absolument nécessaires pour atteindre les buts décrits ci-dessus.
2. L'Association fait appel à des tiers pour :
 - a. L'établissement et la diffusion du BI ;
 - b. L'organisation d'événements sur terrain public ou privé ;
 - c. L'organisation d'excursions, réunions ou voyages ;

- d. Le transport des membres et de leur partenaire.
3. L'Association ne transmet pas de données à d'autres personnes ou organismes avec lesquels aucun accord de partenariat ou appui n'a été conclu, ou s'il n'y a pas d'obligation légale.

Article 5 – Période de validité

L'Association ne conserve en principe les données personnelles que pour la durée de l'adhésion d'un membre PLUS une année.

Article 6 – Sécurité des données

1. L'Association prend toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger les données personnelles des membres contre toute utilisation frauduleuse ou inadéquate.
2. Exemple de mesures prises :
 - a. Toutes les personnes qui devraient prendre connaissance à un moment ou un autre des données (par ex. les membres de l'Organe d'Administration de l'Association) sont tenues au secret et à l'interdiction de diffusion vers autrui.
 - b. Sur le site internet de l'Association, l'accès aux rapports, aux adresses des membres, aux reportages photos, ... est protégé par un mot de passe.
 - c. Seul le secrétaire de l'Association est autorisé à apporter des modifications aux données et à les diffuser lorsque nécessaires aux membres de l'Organe d'Administration.
 - d. Les données personnelles sont conservées sur un disque dur, protégé par un mot de passe.

Article 7 – Droits des membres

1. Les membres ont le droit de consulter, modifier et adapter les données transmises à l'Association.
2. Le point de contact pour toute modification est le secrétaire de l'Association. Son adresse (courrier et courriel) est reprise dans le Bulletin d'Information de l'Association (le Porte-Voix) et sur le site internet de l'Association.
3. Les membres peuvent émettre une objection à la diffusion de leurs données personnelles ou d'une partie de celles-ci. Cela peut cependant entraîner l'impossibilité de participer à un événement particulier pour lequel la transmission de certaines données était impérative.
4. Les membres peuvent aussi donner l'autorisation de diffuser leurs données ou une partie de celles-ci à une tierce personne (par ex. un ancien collègue qui cherche à reprendre contact). Une autorisation préalable de diffusion des données sera toujours requise.

Article 8 – Plaintes

1. Toute réclamation concernant l'utilisation des données personnelles, doit être adressée au président ou au secrétaire, par courrier ou courriel. Leurs adresses sont reprises dans le Bulletin d'Information de l'Association (le Porte-Voix) et sur le site internet de l'Association.
2. Une plainte peut aussi être introduite auprès de l'Autorité de protection des données, qui est l'organe veillant au respect des principes fondamentaux de la protection des données.

Article 9 – Dispositions communes

1. L'AG et/ou l'OA de l'Association peu(ven)t modifier à tout moment cette déclaration de confidentialité.
2. Toute modification sera diffusée par la voie du Bulletin d'Information de l'Association (le Porte-Voix) et du site internet de l'Association.